

ENVIRONNEMENT 92

Association agréée protection de l'Environnement
Association loi 1901, sans but lucratif, créée en 1991.

SIRET : 432 179 059 00014 APE : 913 E

J.O. du 28/08/91, N° d'enregistrement en Préfecture: 29-10408

Siège social : 7, cottage Henri Dunant 92380 Garches

Tel : 0147953204 Fax : 0147014210

Mail : olivier.delourme@wanadoo.fr

DDDD D mai YYYY

Environnement 92 a pour mission essentielle la défense de tout ce qui concerne l'environnement et l'amélioration du cadre et de la qualité de vie dans le département des Hauts-de-Seine, et notamment :

- *l'urbanisme, la sauvegarde du patrimoine et des sites naturels bâtis,*
- *la limitation de, voire la lutte contre la densification des constructions,*
- *l'amélioration des moyens de communication et le développement prioritaire des transports en commun,*
- *la lutte contre les pollutions et les nuisances de toute nature,*
- *la protection des forêts, des arbres, des cours d'eau, des espaces verts dont les espaces boisés classés, ainsi que de la faune et de la flore...*

Parmi les actions multiples assumées par ces militants de l'environnement,

- *les contributions pour un nouveau SDRIF (Schéma directeur de la région Ile de France), pour en réduire les dysfonctionnements et lui donner un caractère plus respectueux de l'environnement et des habitants,*
- *les soutiens apportés aux associations locales pour améliorer les PLU (Plans locaux de l'urbanisme), Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux etc.*
- *les soutiens pour obtenir le classement de la forêt de Fausses-Reposes (à cheval entre les Hauts de Seine et les Yvelynes).*

Le Livre Blanc de l'environnement des Hauts de Seine, édité en 2005, avec le soutien du Conseil général, résume les principales orientations de l'Union (75 associations, 5000 militants)

Les liens et les partenaires

- **Ile-de-France Environnement**

Union régionale, 350 associations, 30 000 militants de l'environnement

- **FNAUT**, Association des usagers des transports

- **La Seine en Partage**, Association

- **UFCNA**, Association

- **Grand Prix de l'Environnement**, Association

Le prochain rendez-vous: mercredi 10 mai et jeudi 11 mai 2006,

Stand 18

**Exposition des candidats et des partenaires du 10^e Grand Prix de l'Environnement
des villes d'Ile-de-France**

Cité de l'eau du SIAAP

82 avenue Kléber à Colombes (Hauts de Seine)

Entrée gratuite, 10h00 à 17h00

Avis sur la couverture de la RN13

Avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine

Environnement 92 a 2 associations membres à Neuilly-sur-Seine,

- BINEAU-VILLIERS-CHAMPERRET (BVC),
- MAILLOT-SABLONS-MADRID (MSM).

Les 7 demandes de l'union Environnement 92

1- Réduire la coupure urbaine de Neuilly-sur-Seine

Environnement 92, soutient l'action de l'association MAILLOT-SABLONS-MADRID qui vise à protéger les habitants situés de part et d'autre de la RN 13 des pollutions et des nuisances engendrées par le passage de plus de 160 000 véhicules par jour.

La couverture de cet axe important, véritable coupure urbaine, dans l'état actuel de nos connaissances du projet, doit s'accompagner d'une recomposition urbaine, afin de

- réunifier la ville de Neuilly,
- permettre la protection de l'axe historique, Etoile-La Défense, aujourd'hui dégradé,
- instaurer des cheminements piétonniers et cyclistes
- ainsi que des équipements et espaces verts publics

2- Rajouter des transports en commun sur cet axe saturé

Environnement 92 demande aussi que cet équipement qui est aujourd'hui réservé à l'automobile (avec en parallèle une ligne RER et un métro saturés aux heures de pointe), fasse l'objet, le plus tôt possible, d'une réserve de deux voies, une par sens, au profit des transports en commun, bus ou tramway.

Cet équipement serait alors plus conforme à la loi sur l'air, dite loi Lepage.

3- Traiter et réduire l'air pollué

Elle demande aussi que l'évacuation et le traitement de la pollution aérienne engendrée dans ce tunnel par le flot de véhicules soient traités de façon à laisser passer de l'air "consommable".

Les enquêtes récentes montrent en effet que l'air situé même à une distance de 200 mètres de telles voies de circulation reste hautement pollué.

4- Pour un plan de déplacement intermodal et réduisant l'usage de la voiture

Environnement 92 demande que la gestion de la circulation pendant les travaux d'enfouissement de la RN13 ne se fasse pas au détriment de la fluidité des axes de transports en commun dans la zone concernée.

- Environnement 92 soutient ainsi l'action de l'association BINEAU-VILLIERS-CHAMPERRET (BVC), membre de Environnement 92, pour que l'aménagement terminal de la RD 908 qui supporte les lignes de Bus, 164 ligne prioritaire Mobilien, 163, et 93 soit réalisé conformément au Contrat d'Axe PDU 164 en cours de validation.

- Au moment où débiteront les travaux d'enfouissement de la RN 13, la RD 908 pourra ainsi remplir pleinement son rôle de report modal des automobilistes sur les lignes de transports en commun.

Environnement 92 demande avec insistance que,

- soit mis en place un plan de circulation des véhicules qui limite le flux journalier sur cet axe à 100 000 véhicules par jour en évitant par exemple de faire converger vers cet axe les circulations venant des RN 190 et 192.

- le flux de circulation soit traité en amont par des politiques d'alternatives modales et de réduction des transports routiers (Plan de déplacement des collectivités locales, plan de déplacement des Entreprises, co-voiturage....).

5- Travaux respectueux de la qualité environnementale et transport fluvial

Les travaux devront appliquer les principes de la qualité environnementale des constructions (contrôle des nuisances etc.) et privilégier les transports des matériaux et des déchets de chantier par la voie fluviale.

Le financement ne devra pas réduire les investissements dans les transports en commun.

L'ampleur exceptionnelle du financement (800 millions), de l'ordre du budget d'investissement annuel de la RATP, aura une incidence évidente sur les budgets régionaux disponibles et obérera d'autres projets tout aussi urgents et nécessaires. Environnement 92 demande que,

- le mode de financement adéquat n'obère pas d'autres projets, en particulier ceux de développement des transports collectifs.

- En conséquence, en raison du potentiel fiscal important de la ville de Neuilly et si les habitants le souhaitent, il convient que la part investie par la ville soit significative.

- L'utilisation coutumière d'opérations immobilières pour contribuer à l'enfouissement devrait être limitée afin, d'une part, de ne pas accroître la densité déjà élevée de la commune et, d'autre part, amener des riverains supplémentaires, dans un secteur où des nuisances aériennes et sonores sont importantes.

- Les dépenses de l'ensemble des dossiers de «Débat Public» (1 million d'euros) soit ramené à des niveaux plus raisonnables.

6- Appliquer dès maintenant le Plan Climat des Hauts-de-Seine

Au total, Environnement 92 demande que le Plan Climat des Hauts de Seine, initié par le président du Conseil Général, soit rapidement mis en place et appliqué très particulièrement à cet axe majeur de la région parisienne.

En effet, le Plan Climat impose,

- une réduction du trafic routier, afin de limiter drastiquement l'émission de gaz à effet de serre - - et l'application des objectifs du Chef de l'Etat désireux de ramener ces émissions, en 2010, au niveau de celle de 1990.

7- Faire des logements sociaux à Neuilly-sur-Seine sans densifier

Environnement 92 désapprouve le projet éventuel, près du pont de Neuilly, d'importantes opérations immobilières amenant des bureaux et des logements dans un secteur où ils sont déjà très denses.

- Ces opérations seraient en désaccord avec le SDRIF de 1995.

- Elles ne feraient qu'amplifier la densité urbaine excessive des Hauts-de-Seine et se surajouter aux programmes en cours de sur-densification : notamment, les terrains Renault à Boulogne-Billancourt (900 000 m², les Terrasses à Nanterre (600 000 m², rives de Seine à Issy-les-Moulineaux 500 000 m², bas Meudon 200 000 m²). Certaines communes montrent que l'on peut faire des logements sociaux en aménageant des bâtiments existants. Construire n'est pas une obligation.

Olivier DELOURME
Président

Michel RIOTTOT
Secrétaire général adjoint
Rapporteur

Principaux contributeurs: **Roger FRANCEY**, MSM; **Geneviève PAGE**, BVC; **Gil LEPARMENTIER**, Issy l'écologie; **Michel RIOTTOT**, Meudon Val de Seine, **Olivier DELOURME**, Garches Est à Vous)

000